

Année B – 16 août 2009
20^e dimanche ordinaire
Pr 9, 1-6
Éph 5, 15-20
Jn 6, 51-58

Fr. Jimmy-Yannick BUZARÉ, OSB
19^e homélie – Plouharnel
Saint-Anne de Kergonan

Chaque dimanche, la liturgie s'applique à nous montrer l'unité du plan divin par le choix d'une première lecture tirée de l'Ancien Testament en correspondance thématique avec un texte d'évangile. De la sorte, elle nous fait discerner « dans les œuvres de Dieu sous l'ancienne Alliance des préfigurations de ce que Dieu a accompli dans la plénitude des temps, en la personne de son Fils incarné » (*CEC* 128). Cette continuité entre l'ancienne et la nouvelle Alliance, S. Augustin la résumait ainsi : « Le Nouveau Testament est latent [caché] dans l'Ancien, et dans le Nouveau l'Ancien est patent [dévoilé] » (*Hept 2, 73*).

Aujourd'hui, dans la Sagesse personnifiée du livre des Proverbes, nous contemplons une préfiguration du Christ Jésus, Sagesse en personne, tel que nous en parle l'évangile selon S. Jean. Les Pères de l'Église n'ont pas manqué de voir dans la Sagesse qui bâtit sa maison, sculpte sept colonnes, tue ses bêtes, apprête son vin, dresse sa table et envoie ses servantes pour appeler les hommes à vivre d'elle, une annonce du Verbe éternel qui, par son incarnation, bâtit la maison de son humanité soutenue par les sept dons du Saint-Esprit, s'offre lui-même en sacrifice au cours de sa Passion sanglante, actualisée de manière non-sanglante dans le mystère de son Eucharistie où il se donne en nourriture et en breuvage et à laquelle il convie tous les hommes par l'intermédiaire de ses ministres, à commencer par les apôtres, en vue de la vie éternelle ; « Si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez pas son sang, vous n'aurez pas la vie en nous. Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle », nous dit Jésus en ce jour dans l'évangile.

Une interprétation spirituelle de ce genre, en l'occurrence allégorique, de l'Ancien Testament, rendue possible par l'unité du dessein de Dieu, suppose toujours néanmoins le sens littéral de l'Écriture Sainte (cf. *CEC* 116-117). Comment donc était comprise pour elle-même sous l'ancienne Alliance la Sagesse personnifiée ? Littéralement, du moins pour certains juifs, elle s'identifiait à la Loi mosaïque (cf. Si 24, 23-34), dont les préceptes moraux, résumés dans les dix commandements et inscrits sur des tables de pierre, ne sont que la révélation de la loi morale naturelle déposée dans le cœur de l'homme par le Créateur ; loi s'identifiant à la raison qui nous presse d'éviter le mal et de faire le bien, et qui ne peut être intégralement humaine que dans sa « soumission à Dieu, source et juge de tout bien », et par la reconnaissance « d'autrui comme égal à soi-même » (*CEC* 1955).

Du fait de l'obscurcissement de l'intelligence par le péché, Dieu a en effet donné au monde par le biais d'Israël le Décalogue, lumière offerte à notre conscience ; Il « a écrit sur les tables de la Loi ce que les hommes ne lisaient [plus] dans leurs cœurs », dit encore S. Augustin (*Enarr. in Ps 57, 1*). Pourtant, cette sagesse révélée de l'Ancien Testament, qui invite au festin de son enseignement pour quitter la folie de la confusion entre le bien et le mal et devenir intelligent dans l'agir moral, demeure imparfaite ; elle montre bien ce qu'il faut et ne faut pas faire, mais ne donne pas de soi *la force* pour l'accomplir (cf. *CEC 1963*) ; elle ne confère pas la grâce de l'Esprit Saint qui seule peut libérer notre volonté. Cette grâce, Loi nouvelle, Loi de liberté, nous est donnée par la foi au Christ, opère par la charité, use du Sermon sur la montagne (Mt 5-7) pour nous enseigner ce qu'il faut faire, et des sacrements pour nous communiquer la grâce de le faire (cf. *CEC 1966*), en vue de vivre, non seulement ici-bas, « en hommes raisonnables, justes et religieux » (Ti 2, 12), mais encore éternellement. « Frères, prenez bien garde à votre conduite : ne vivez pas comme des fous, mais comme des sages. [...] Laissez-vous remplir par l'Esprit Saint ! »